



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-032

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents : Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Alain CARALP, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Yves MICHEL, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Laetitia LAFARE.

Objet : Désignation des représentants au GIP Informatique des CDG.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT

Le GIP Informatique des CDG a été créé en 2017 afin de mutualiser à l'échelle nationale le développement, l'hébergement et la maintenance d'applications informatiques au bénéfice des centres de gestion et, par leur intermédiaire, des collectivités et établissements affiliés.

Depuis 2023, l'ensemble des centres de gestion ainsi que la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) sont membres du GIP.

Il incombe au nouveau conseil d'administration de chaque centre de gestion, issu du renouvellement général, de désigner ses représentants, titulaire et suppléant, auprès du GIP Informatique des CDG.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner les représentants suivants appelés à siéger au sein de l'assemblée délibérante du GIP Informatique :

☉ **Membre titulaire :**

- **Sophie CAUDAL**, Conseillère municipale de la Grande Motte.

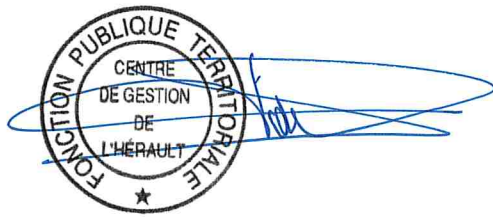
☉ **Membre suppléant :**

- **Patricia TOULZE**, Conseillère communautaire de la CC Sud Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026.

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.